

Séance du Grand Conseil

Mardi 28 avril 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Heure des questions à 14 h.

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.			
	2.			
TRAITE	3.			
RENV-CE	4.			
RENV-CE	5.			
RENV-CE	6.			
RENV-CE	7.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 28 avril 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	8.	(15_INT_375) Interpellation Gérard Mojon - Travailleurs pauvres (working poors) sont-ils vraiment autonomes ? (Développement)			
RENV-CE	9.	(15_INT_378) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Loi sur les auberges et débit de boissons : la LADB est-elle une auberge espagnole ? (Développement)			
RENV-COM	10.	(15_MOT_065) Motion Marc-Olivier Buffat et consorts - Modification des frais judiciaires et dépens en matière de police des constructions et de marchés publics (Développement et demande de prise en considération immédiate) Le motionnaire renonce à sa demande de prise en considération immédiate et demande le renvoi en commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat. Cette demande est acceptée avec quelques abstentions.			
RENV-COM	11.	(15_POS_117) Postulat Catherine Labouchère et consorts - Jeunes adultes en difficulté (JAD) et les mesures d'insertions sociales (MIS), un accord imparfait à qui il faut redonner le bon tempo (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-T	12.	(15_POS_118) Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes (Développement et demande de prise en considération immédiate) Objet retiré de l'ordre du jour en raison de l'absence de la postulante, excusée ce jour.			05/05/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 28 avril 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	13.	(15_POS_119) Postulat Michel Miéville et consorts - Stop aux exportations des déchets de bois usagés (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
OA	14.	(212) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 20'712'000.- destiné à financer les travaux de conservation et de restauration du Château cantonal Saint-Maire à Lausanne(1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté avec une abstention. Art. 2 accepté avec une abstention. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 90 oui, 2 non et 10 abstentions. (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 100 oui et 2 abstentions.	DFIRE.	Vuillemin P.	
TRAITE	15.	(GC 134) Rapport de la Commission de gestion chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud, Année 2014 En préambule, la parole est donnée à Mme la Présidente de la Commission de gestion pour son rapport dit « général ». S'ensuit une discussion générale puis la parole est donnée à chaque rapporteur, département par département. La discussion est ouverte pour chaque département, puis le Grand Conseil prend acte du rapport.	GC	Schwaar V.	
TRAITE	16.	(GC 135) Rapport de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal chargée de contrôler la gestion du Tribunal cantonal, Année 2014 Le Grand Conseil prend acte du rapport.	GC	Haury J.A.	
TRAITE	17.	(14_INT_285) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Frédéric Borloz - Marchés publics - les limites d'un système sont-elles atteintes ?	DIRH.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 28 avril 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	18.	(13_INT_146) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Dominique-Richard Bonny et consorts - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires Amendement Michele Mossi sur la détermination accepté par 101 oui, 2 non et 3 abstentions. Une détermination Dominique-Richard Bonny à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation amendée est adoptée par 99 oui, soit à l'unanimité. Consistant en un vœu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.	DIRH.		
OA	19.	(221) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 3'300'000 pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables à CFF SA destinés à financer la construction d'un nouveau quai à la gare de Grandson pour le Réseau Express Régional (RER) Vaud (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Art. 3 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée par 83 oui et 3 abstentions. (2ème débat) : art. 1 à 3 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final à la majorité absolue, le projet de décret est accepté par 89 oui et une abstention.	DIRH.	Modoux P.	
TRAITE	20.	(14_INT_300) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Freymond Cantone - Des registres des bâtiments et des personnes...	DIRH.		
OA	21.	(191) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Yves Ferrari et consorts pour une plus grande participation démocratique. Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport du Conseil d'Etat) sont acceptées par 71 oui, 11 non et 12 abstentions.	DIS.	Neyroud M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 28 avril 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	22.	(196) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à adhérer au Concordat du 3 avril 2014 réglant la coopération en matière de police en Suisse romande (1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à une large majorité avec quelques abstentions. Art. 1 accepté. Fin du 1er débat.	DIS.	Mahaim R.	
TRAITE	23.	(14_INT_320) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michele Mossi demandant au Conseil d'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'incendie à l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens ne se reproduise plus	DTE.		
TRAITE	24.	(14_INT_324) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Alexandre Rydlo et consorts - Site de recyclage Thévenaz-Leduc d'Ecublens : la sécurité de la population est-elle assurée ? Une détermination modifiée Alexandre Rydlo à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation est adoptée par 59 oui, 53 non et 1 abstention. Consistant en un vœu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat, qui a trois mois pour informer le Grand Conseil de la suite qui lui sera donnée.	DTE.		
TRAITE	25.	(14_INT_302) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts - Taxe fédérale pour l'épuration des micropolluants, pour 20 ans ou à perpétuité ?	DTE.		
RENV-T	26.	(206) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 5 millions afin de financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le Plan directeur cantonal et les mesures transitoires de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire(1er débat)	DTE.	Gander H.	05/05/2015
TRAITE	27.	(14_INT_259) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Grobéty - Hors zone à bâtir, comment a été appliquée la dernière modification de l'art 24c de la LAT ?	DTE.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 28 avril 2015

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	28.	(176) Exposé des motifs et projet de décret portant adoption du Plan directeur des carrières 2014(1er débat)	DTE.	Yersin J.R.	05/05/2015
RENV-T	29.	(14_INT_283) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts - Marchés publics : le remède législatif n'est-il pas devenu pire que le mal ?	DSAS.		05/05/2015
RENV-T	30.	(14_INT_318) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Hauray sur le cadre régissant les libéralités du Conseil d'Etat	DSAS.		05/05/2015
RENV-T	31.	(213) Exposé des motifs et projets de décrets : - accordant la garantie de l'Etat de Vaud à Edipresse SA pour l'emprunt bancaire de CHF 15'820'350.- contracté pour financer une partie de l'investissement nécessaire à la construction des bâtiments gris de l'Unité centralisée de production (UCP) et de la Plateforme logistique CHUV-HUG - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 15'970'000.- destiné à financer les travaux d'aménagements intérieurs de la nouvelle Unité centralisée de production (UCP) du Service de la restauration du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) (1er débat)	DSAS.	Roulet C.	05/05/2015
RENV-T	32.	(14_INT_273) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean-Marc Genton et consorts - Financement des infrastructures des EMS	DSAS.		05/05/2015
RENV-T	33.	(15_INT_333) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Véronique Hurni et consorts - Les Ateliers du Funambule sur le fil du rasoir ?	DSAS.		05/05/2015
RENV-T	34.	(14_POS_089) Postulat Josée Martin et consorts - Sauvegarder les archives des enfances volées	DSAS, DFJC	Meldem M.	05/05/2015

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :